

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM GRENOBLE RIVET 11 PLACE GUSTAVE RIVET 38000 GRENOBLE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 10 000 €.

MME ZURITA Wendy; M LEMA CAICEDO Luis, gérants de la société A MA TABLE MI SAZON, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 92 COURS JEAN JAURES 38000 GRENOBLE, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	ZURITA Wendy 54 rue de Stalingrad 38100 GRENOBLE
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €
2e associé	LEMA CAICEDO Luis 54 rue de Stalingrad 38100 GRENOBLE
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 14 juin 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Nicolas BOUET
Directeur

JST06

Lu et approuvé



